



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 30 Novembre 2018

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Guillaume Pelissier	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois/ Lambert	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>	Paul Monteil	<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

18 présents 5 pouvoirs
23 voix exprimées

secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2018
unanimité

Décisions du Maire depuis le 15 septembre 2018

- Convention de prestation de services – Atelier « Zumba » avec Mme Babette NAILI pour un montant de 38 € TTC par heure
- Contrat de services pour la gestion du centre Social par BERGER LEVRAULT pour un montant annuel de 2 665,06 € HT

- Contrat de maintenance et de service des défibrillateurs par la société CARDIOP pour un montant par défibrillateur de 130 € HT
- Financement de l'achat d'un tracteur espaces verts avec AGILOR sous forme d'un prêt à taux zéro d'un montant de 41 640 € à échéance annuelle sur 2 ans

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Transformation du centre social en Espace de la Vie Sociale

Mme Martin lit le contenu de la délibération qui rappelle que la commune a lancé en 2016 un audit externe sur le Centre Municipal Adrien Teyssandier. Cette structure municipale gère le centre social agréé par la CAF dont le secteur familles, les activités adultes, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et la bibliothèque.

Cet audit, dont un rapport a été rendu aux membres du conseil municipal en novembre 2016 faisait apparaître de nombreux dysfonctionnements. Après plus d'une année de travail avec l'équipe de la structure, des élus municipaux et la CAF afin de réorganiser la structure, trouver des méthodes de travail qui répondent au mieux aux attentes à la fois des administrés et de la CAF ; il s'avère, aujourd'hui, que les évolutions attendues ne sont pas du tout satisfaisantes.

De plus, de nombreuses contraintes sont imposées à la collectivité par rapport aux exigences de la CAF en tant que financeur.

Au vue des différentes contraintes, de l'évolution préconisée par l'audit et des conclusions des élus suite à tout l'accompagnement réalisé auprès du personnel, ces éléments amènent donc aujourd'hui l'équipe municipale à décider qu'une réorganisation complète du service doit être mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il a donc été décidé de proposer la fermeture de la structure « centre social » agréé par la CAF à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est donc par ailleurs demandé à la CAF qu'un partenariat soit mis en place sous l'appellation « Espace de Vie Sociale » (EVS) qui correspond aux missions qui sont réalisées aujourd'hui par le « référent familles » au sein du centre social.

La commune sollicite donc la CAF pour l'obtention d'un agrément Espace de la Vie Sociale à compter du 1^{er} janvier 2019.

En effet, la proposition qui est faite est de maintenir l'ensemble des services qui étaient proposés aux administrés mais sans l'appellation « centre social » devenue trop contraignante pour la commune.

Ces évolutions ont donc fait l'objet d'une proposition de réorganisation des services présentée lors d'un comité technique qui a rendu un avis favorable à l'unanimité. La commune gèrera donc la structure EVS avec du personnel communal et continuera par ailleurs à gérer les autres missions sous la forme de services municipaux. Cette évolution n'engendre donc pas de modification dans le nombre de personnel titulaire de la commune.

M. le Maire précise que cette transformation correspond à l'aboutissement de tout ce qui a été discuté en commission.

M. Duverger demande si l'agrément EVS a déjà été accordé par la CAF et si cet EVS sera géré par une association ? Pour l'instant, la CAF est juste informée. Cette demande devra être soumise à leur Conseil d'Administration après notre délibération. Concernant la gestion, elle reste la même mais avec la possibilité d'intégrer des associations.

Le Maire précise que les agents concernés ont été reçus personnellement ou ont reçu un courrier en recommandé avec accusé de réception si en arrêt ou congé prolongé, puis dans un 2^{ème} temps l'ensemble de l'équipe de la structure.

3 abstentions : Daniel Geneste, Patrick Duverger et Christine Arliguie par procuration

2- Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département

Le Département a souhaité que les communes se positionnent sur leurs demandes de subventions sur la période 2018-2020 notamment pour pouvoir prévoir leurs interventions sur les grands projets. La commune de Cosnac avait donc fait remonter les projets. Il s'agit maintenant d'acter par convention les dossiers sur lesquels la commune considère qu'il sera nécessaire de faire des demandes de subventions.

En 2018, le marché pour le changement des menuiseries de la mairie n'ayant pas pu être lancé, une demande a été adressée au Département qui a accepté le report sur 2019.

M. Gaillard demande s'il existe une clause pour pouvoir modifier ou rajouter des éléments ? La modification est possible mais pas pour un ajout (sauf cas très exceptionnel), le but étant pour le Conseil Départemental de pouvoir planifier le budget des projets.

M. Martin demande si l'Ingénierie Départementale est prévue dans ce budget ? Cette dernière fait déjà l'objet d'une convention à part.

Voté à l'unanimité

3- Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Il est donc proposé de retenir la proposition de la CNP qui est déjà notre prestataire et de reconduire le contrat pour une année supplémentaire (cette assurance couvre le personnel titulaire qui dépend de la CNRACL).

Il n'y a pas d'augmentation par rapport au contrat 2018 (6,77%).

Voté à l'unanimité

4- Convention avec l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

La commune a déjà une convention avec l'État pour la télétransmission des délibérations, décisions, arrêtés. Cette nouvelle convention prise à la demande de la Préfecture permettra de télétransmettre en plus les budgets et tout ce qui est lié à l'urbanisme.

Voté à l'unanimité

5- Adhésion au groupement de commandes pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public

Comme indiqué dans la délibération, de nouvelles obligations en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont recommandées dans certains ERP. L'agglo propose donc un groupement de commandes afin d'obtenir de meilleurs coûts. L'agglo gèrera le lancement du marché et toute la procédure. Les élus représentants la commune à la commission d'appel sont M. André LAFFAIRE membre titulaire et M. Paul MONTEIL membre suppléant.

Mme Martin précise que pour le moment ces obligations concernent notre groupe scolaire et dans peu de temps le centre de loisirs devrait être concerné.

Voté à l'unanimité

6- Recrutement d'emplois saisonniers en animation

Délibération habituelle pour prévoir le recrutement des animateurs sur les prochaines vacances.

M. Le Maire précise que le chiffre annoncé est celui maximal, le recrutement varie en fonction des effectifs d'enfants inscrits.

Voté à l'unanimité

7– Rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine suite à l’examen des comptes de la Communauté d’Agglomération du Bassin de Brive

Suite au contrôle de la CABB par la Chambre régionale des comptes (CRC), ses communes membres doivent présenter le rapport d’observations rédigé par cette instance en conseil municipal. Le rapport a été mis à la disposition des membres du Conseil pour lecture.

M. Duverger ne comprend pas la nécessité de le passer en Conseil Municipal alors qu'il y a des élus qui siègent à l'agglomération et qui représentent la commune ? Ceci est une obligation nationale demandée par la CRC, notons par ailleurs que toutes les communes ne sont pas forcément représentées sur toutes les communautés d'agglomération.

M. Martin regrette que rien ne soit sur le site de l'agglomération alors que ce rapport est disponible sur le site de la Chambre Régionale des comptes ? M. le Maire rappelle que probablement que le document n'est pas diffusable tant que tous les conseils municipaux n'ont pas pris acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ce rapport.

FINANCES

8– Décision modificative n°1 : ajustement de crédits pour régularisation d’indus de taxe d’aménagement

La Direction Générale des Finances Publiques informe que la commune de Cosnac a perçu à tort des produits de la taxe d’aménagement de permis ayant fait l’objet d’annulations ou de modifications. Afin de régulariser ces indus, le montant de 62.08 € doit être remboursé par l’émission d’un mandat au compte 10226 « taxe d’aménagement ».

Voté à l'unanimité

9– Autorisation de mandatement des dépenses d’investissement 2019 avant le vote du budget primitif

Il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l’exécutif communal d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dès l’ouverture de l’exercice comptable 2019. Cette autorisation est faite dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2018.

Voté à l'unanimité

10– Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de BRIVE pour l’année 2017-2018

Par courrier, la commune de BRIVE demande une participation aux frais de scolarisation des enfants de COSNAC dans les écoles maternelles et primaires de BRIVE pour l’année 2017-2018. Le montant à verser est de 2 750 € pour 5 enfants en classe élémentaire.

M. Geneste demande s’il y a beaucoup de refus de dérogations ? La commission traite au plus juste les dossiers selon les critères prédéfinis.

Voté à l'unanimité

11– Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de MALEMORT pour l’année 2017-2018

Par courrier, la commune de MALEMORT demande une participation aux frais de scolarisation des enfants de COSNAC dans les écoles maternelles et primaires de MALEMORT pour l’année 2017-2018. Le montant à verser est de 1728.94 € pour 1.5 enfants en classe élémentaire et 0.67 enfants en classe maternelle. (ces chiffres correspondent à des proratas de mois suite à des déménagements).

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport annuel de l'Agglo sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Présentation du rapport annuel de l'Agglo sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Présentation du rapport annuel de l'Agglo sur le prix et la qualité du service public de l'eau
- Registre électoral unique : suite à la présentation par M. Le Maire sur le fonctionnement de la future commission des élections, il est précisé que les membres de la commission seront :
 - titulaires : M. Cappe Jean-Claude, M. Monteil Paul, Mme Lapeyre Ginette, M. Duverger Patrick et M. Geneste Daniel
 - suppléants : M. Martin Philippe, Mme Corblin Sandrine, Mme Lambert Vanessa et Mme Arliguie Christine
- invitation par le club de Foot à la remise du label le 12 janvier 2019 à 17h00

Levée de la séance à 21h35.

Le Maire,
Conseiller Départemental




Gérard SOLER